

L'ESCOMPTE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de l'escompte

L'escompte est un crédit court terme qui permet, en contrepartie de la cession au Prêteur des effets de commerce (lettre de change, billet à ordre, papier ou dématérialisé) que vous détenez, d'obtenir la valeur des créances cédées, diminuées des frais, intérêts et commissions bancaires, avant leur date d'échéance dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte).

SOUSCRIPTEUR	Professionnel (personne physique exerçant une activité d'entrepreneur individuel ou toute personne morale de droit privé).
TYPE DE CRÉDIT	Prêt court terme.
OBJET DU FINANCEMENT	Avance de trésorerie liée aux délais de paiement que vous avez accordés à vos clients par le biais d'effets de commerce.
PLAFOND	Déterminé au contrat de prêt.
MONTANT	Egal au montant de l'effet de commerce, déduction faite des frais, intérêts et commissions, dans la limite du plafond défini au contrat de prêt.
DURÉE	Indéterminée.
TAUX	Taux nominal indexé défini contractuellement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Le taux indexé correspond au taux d'intérêt qui est révisé périodiquement, en général chaque année à la date anniversaire du prêt, en fonction de l'évolution d'un indice de référence indiqué au contrat de prêt.
TARIFICATION	Frais de dossier définis par votre Caisse régionale
TERME	Fixé contractuellement.

Retrouvez l'ensemble des conditions financières et caractéristiques du prêt (montant, durée de remboursement, taux nominal, taux annuel effectif global, conditions de remboursement, frais, etc.) dans votre contrat de prêt.



Bon à savoir

REMBOURSEMENT	Le remboursement s'effectue par le règlement de votre client à l'échéance de l'effet de commerce. Dans le cas où celle-ci n'est pas honorée, vous êtes solidaire avec votre client du règlement du ou des effets de commerce.
AUTRES FINANCEMENTS À COURT TERME	D'autres financements court terme substitutifs ou complémentaires existent, selon vos besoins, pour financer des décalages de trésorerie ⁽¹⁾ : <ul style="list-style-type: none"> • ouverture de crédit, • affacturage, • prêt à court terme de trésorerie, • prêt court terme TVA. Ces financements donnent lieu le cas échéant à la souscription de contrat(s) spécifique(s). Un diagnostic sera établi avec votre conseiller. Une combinaison de plusieurs prêts est possible.

Offre réservée aux professionnels sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat de prêt.

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Les limites et les conditions sont indiquées aux contrats.



Le bon sens a de l'avenir

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX.

Document non contractuel - Informations valables au 07/09/2015 susceptibles d'évolutions.